

Droits d'inscription	Droits classiques <u>licence</u> ressortissants UE et EEE*		Droits classiques <u>master</u> ressortissants UE et EEE		Droits différenciés <u>licence</u> ressortissants <u>hors</u> UE et EEE		Droits différenciés <u>master</u> ressortissants <u>hors</u> UE et EEE		Doctorat et HDR	
	Inscription principale	Inscription supplémentaire	Inscription principale	Inscription supplémentaire	Inscription principale	Inscription supplémentaire	Inscription principale	Inscription supplémentaire	Inscription principale	Inscription supplémentaire
Scolarité	136,00 €	113,00 €	209,00 €	159,00 €	2 736,00 €	1 846,00 €	3 736,00 €	2 513,00 €	346	253
Bibliothèque	34,00 €		34,00 €		34,00 €		34,00 €		34	
<b>Sous-total</b>	<b>170,00 €</b>		<b>243,00 €</b>		<b>2 770,00 €</b>		<b>3 770,00 €</b>		<b>380</b>	
Sport - formation personnelle (facultatif)	35,00 €		35,00 €		35,00 €		35,00 €		35	
<b>Total</b>	<b>205,00 €</b>		<b>278,00 €</b>		<b>2 805,00 €</b>		<b>3 805,00 €</b>		<b>415,00 €</b>	

\*Ressortissants UE (hors Royaume-Uni) et Espace économique européen plus Suisse, Monaco, Andorre et Québec

**Le paiement peut être effectué :**

En ligne par carte bancaire

En ligne par carte bancaire en trois fois, pour tout paiement supérieur à 450 €

Par carte bancaire à distance (hors internet) en cas d'échec du paiement en ligne lors de l'inscription : envoyer un mail (avec ses coordonnées téléphoniques) à [agencecomptable@u-paris2.fr](mailto:agencecomptable@u-paris2.fr)

Par virement bancaire : demander le RIB par mail à [agencecomptable@u-paris2.fr](mailto:agencecomptable@u-paris2.fr)

Par mandat facture /mandat international

**A défaut, et de manière exceptionnelle :**

Par chèque bancaire payable en France (les chèques payables à l'étranger ne sont plus admis par la Banque de France) adressé au service de scolarité lors de l'inscription administrative

Attention : Si le chèque n'est pas émis par l'étudiant, il doit être obligatoirement accompagné de la copie recto/verso de la pièce d'identité de l'émetteur, faisant apparaître ses date et lieu de naissance

**Sur rendez-vous uniquement, demandé au préalable par mail à [agencecomptable@u-paris2.fr](mailto:agencecomptable@u-paris2.fr) (en précisant ses coordonnées téléphoniques) muni d'une fiche de paiement rédigée par la scolarité, dans les 2 seuls cas suivants :**

- Par carte bancaire en présentiel en 3 fois à l'agence comptable
- En numéraire à l'agence comptable

En cas d'annulation de l'inscription avec remboursement, une somme de 23€ reste acquise à l'Université. Jusqu'à fin octobre, priorité est donnée aux inscriptions administratives.

Aussi, les étudiants ayant présenté à leur scolarité une demande de remboursement (accompagnée de la pièce justificative + RIB à leur nom) sont invités à patienter. Ils seront remboursés par l'Agence comptable par ordre chronologique de validation des demandes par les services de scolarité.